



## Conseil supérieur des archives

### COMMISSION DES ARCHIVES NOTARIALES Compte rendu de la réunion du 28 mars 2003 <sup>1</sup>

#### Sommaire

Thème : Archives notariales (collecte, conservation, communication)

- *Enquête sur le versement et la conservation des minutes notariales dans les services publics d'archives*
- *Enquête auprès des notaires sur les documents conservés dans les études, autres que les minutes et répertoires, susceptibles d'intéresser les historiens*
- *Information réciproque sur les métiers d'archiviste et de notaire par des actions de formation*

Thème : Outils permettant l'exploitation scientifique des archives notariales

- *Publication d'un glossaire destiné aux chercheurs utilisant les actes notariés*
- *Elaboration d'une grille de saisie des actes notariés*
- *Elaboration, et diffusion sur internet, d'une base nationale des notaires*

Thème : Valorisation et grand public

- *Réflexion sur les publications susceptibles de faire connaître l'histoire et les archives notariales à un plus large public – Accueil de Jean-Pierre Guéno de Radio-France*
- *Autres projets concernant la valorisation des archives notariales*

Thème : Archives électroniques

Présentation des projets réalisés pour célébrer le bicentenaire de la loi de ventôse

- *Ouvrage Destin d'une loi et jeton notarial*
- *Projets mis en œuvre par des services d'archives départementales*

Questions diverses

- *La revendication des actes notariés proposés à la vente*
- *Remboursement des frais de déplacement*

---

<sup>1</sup> Certaines informations, qui n'ont pu être données en séance en raison de l'importance de l'ordre du jour, ont été intégrées ou mis en annexe à ce compte rendu.

#### Documents annexés

- *Projet de programme du stage sur les archives notariales organisé par la DAF*
- *Compte rendu de la réunion du groupe « Valorisation et grand public », 27.02.03*
- *« Les richesses des archives notariales », journée d'étude organisée par les Archives départementales du Jura, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la loi de ventôse, 18 octobre 2003*
- *« 700 ans de minutes pour l'éternité », programme des manifestations organisées par les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la loi de ventôse*
- *Projet de colloque « Notaires et sociétés en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine »*

Après avoir prononcé quelques mots d'accueil, le président Alain Moreau souhaite la bienvenue à Mme Martine Acerra qui participe pour la première fois aux travaux de la commission.

Il présente les excuses de M<sup>e</sup> Humbert et de MM. Luc Grynbaum, Jean-Luc Laffont, Gilles Postel-Vinet et Jean-Paul Pottier.

Il adresse ses félicitations à Mme Line Skorka qui vient d'être nommée conservateur général du patrimoine et à Mme Christine Langé, promue conservateur en chef. Ses félicitations vont aussi à M. Jean-Paul Poisson, qui a récemment reçu les insignes de commandeur dans l'Ordre des arts et des lettres, et à M<sup>e</sup> Rémi Corpechot, officier dans le même ordre.

Il s'assure de l'accord des participants sur le compte rendu de la précédente réunion plénière et conclut son intervention en constatant que les travaux de la commission avancent de façon convenable et qu'il convient de persévérer pour œuvrer efficacement.

- **Thème : Archives notariales (collecte, conservation, communication)**

#### ***Enquête sur le versement et la conservation des minutes notariales dans les services publics d'archives***

M<sup>e</sup> Moreau a écrit à la directrice des Archives de France pour lui demander si elle serait d'accord pour réaliser une enquête auprès des Archives départementales sur le versement et la conservation des minutes notariales dans ces services, en proposant la collaboration de la commission pour élaborer un questionnaire.

P. Even, chef du département de la politique archivistique, apporte au nom de la direction des Archives de France la réponse suivante : l'idée est excellente, mais le réseau des archivistes départementaux est très sollicité et on peut difficilement lui demander de répondre actuellement à une enquête lourde. Il propose, en conséquence, de travailler en deux temps :

- à court terme, la DAF fera une enquête destinée à avoir une vue d'ensemble sur la situation en ce qui concerne les versements des notaires et à mesurer les lacunes et les retards de ces versements ; on s'efforcera d'obtenir, grâce à cette enquête, un état aussi précis que possible des lacunes constatées : documents disparus ou documents non encore versés ; lacunes totales ou lacunes partielles (M.-F. Limon, G. Cueur) ;
- une enquête plus importante sera lancée un peu plus tard, mais on pourrait, en attendant, faire un test sur quelques départements volontaires.

L. Skorcka (Archives départementales de la Moselle) se propose pour réaliser ce test et en donner rapidement les résultats.

***Enquête auprès des notaires sur les documents conservés dans les études, autres que les minutes et répertoires, susceptibles d'intéresser les historiens.***

M<sup>e</sup> Moreau a interrogé le Conseil supérieur du notariat sur ce projet. Celui-ci approuve le principe d'une telle enquête, mais souhaite qu'elle ne représente pas une charge trop lourde pour les notaires.

Dans un premier temps, il propose de publier, dans un prochain numéro de sa revue « Notaires, vie professionnelle », un article destiné à sensibiliser les notaires à l'intérêt historique des archives qu'ils produisent et les invitant à signaler les dossiers ou documents qu'ils détiennent et qui pourraient être utiles aux chercheurs.

A la demande du président, L. Skorcka et M.-F. Limon-Bonnet acceptent de préparer un projet d'article, qui parlera de l'intérêt des documents anciens encore conservés dans les études, mais aussi des plus récents qu'il faudrait trier avant d'opérer des destructions (F. Mosser). On saisira aussi l'occasion de cet article pour donner une information sur la commission et ses travaux (M<sup>e</sup> Moreau). Cet article pourrait paraître à l'automne.

Parallèlement une réflexion sera engagée, sous la conduite de L. Skorcka et M.-F. Limon-Bonnet, pour préciser les contenus de l'enquête envisagée auprès des notaires et présenter des propositions de mise en œuvre expérimentale dans deux ou trois départements pilotes avec quelques notaires volontaires pour y participer.

***Information réciproque sur les métiers d'archiviste et de notaire par des actions de formation***

- Stage de formation sur les archives notariales organisé par la direction des Archives de France (29 septembre au 2 octobre 2003)  
La commission approuve le programme de ce stage, qui lui est présenté par Françoise Mosser (voir en annexe). Celle-ci espère que de nombreux membres de la commission accepteront de faire partie des intervenants. Elle précise que les textes de ces interventions pourraient servir de base à une première maquette d'un *Manuel d'archivistique notariale*.
- Université du notariat de Jouy-en-Josas (6 au 12 septembre 2003)  
M<sup>e</sup> Moreau a obtenu l'accord des organisateurs pour qu'une conférence sur les archives notariales soit inscrite au programme de l'Université du notariat, qui a lieu chaque année à Jouy-en-Josas. Un dossier pourrait être également préparé à l'intention des participants.

- Organisation de visites des Archives départementales pour les membres des Chambres des notaires

Le président suggère que les directeurs d'Archives départementales contactent les Chambres des notaires afin d'accueillir la profession – en organisant, par exemple une petite présentation de documents - au moment des assemblées générales qui ont lieu en mai et en novembre et auxquelles les notaires sont tenus d'assister. On pourrait en faire l'expérimentation à l'occasion de l'assemblée générale de novembre prochain, en saisissant l'opportunité de la célébration du bicentenaire de la loi de ventôse.

Si ce projet retient l'attention de quelques services d'archives, M<sup>e</sup> Moreau propose d'intervenir auprès des présidents de Chambres.

**Thème : Outils permettant l'exploitation scientifique des archives notariales**

***Publication d'un glossaire destiné aux chercheurs utilisant les actes notariés***

A la demande du président, C. Lecomte a engagé une réflexion sur un glossaire des termes notariaux dont elle trace les grandes lignes. Elle précise que son intervention tient compte des observations de J.-L. Laffont qu'elle a consulté sur ce projet.

Objectif :

Réaliser un glossaire – outil de travail synthétique et facilement accessible - présentant les termes dont les chercheurs ont besoin de comprendre le sens quand ils utilisent les archives notariales, en s'efforçant de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'utilisateurs, dont les généalogistes et les étudiants.

Forme et contenus :

- Cet ouvrage ne devra pas se présenter comme la reprise de travaux anciens, par exemple, ceux de Ferrière.

En ce qui concerne la forme, l'idée est de s'inspirer du *Dictionnaire de vocabulaire juridique* récemment paru et dont les caractéristiques sont les suivantes : 380 p., ordre alphabétique, définitions succinctes, renvois pour aller de terme en terme.

- Trois types d'entrée pourraient être pris en compte :
  - . les formes des actes notariés
  - . le vocabulaire propre aux notaires (on y trouve des termes de droit privé, de droit canonique)
  - . le vocabulaire thématique et les termes techniques attachés aux questions abordées dans l'acte

Ce troisième volet peut regrouper un vocabulaire très varié (société, économie, agriculture, architecture, peinture, etc.). Il est donc nécessaire de faire des choix.

Question complémentaire : faut-il traiter le droit écrit et le droit coutumier de façon séparée, c'est-à-dire publier un ou deux ouvrages ? C. Lecomte donne sa préférence à un ouvrage unique (au moins à partir du XIX<sup>e</sup> siècle), en notant que le chercheur peut travailler dans toute la France.

Autres idées à explorer :

Donner une information sur l'institution notariale et rappeler les grandes dates de l'histoire du notariat.

Présenter certains actes types avec des commentaires (par exemple sous forme de bulles).

#### Méthode de travail

- Pour bâtir ce glossaire, on devra partir des ouvrages de l'Ancien Régime, des encyclopédies, recueils et manuels du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que de dictionnaires récents. On pourra également utiliser des manuels comme celui de Marcel Marion sur les institutions de la France.

On effectuera une collecte des termes, puis une synthèse.

Cette formule devrait permettre d'avancer et d'être constructif.

#### Réalisation

##### - *Les auteurs*

L'idée est de faire travailler tous les membres de la commission, en leur demandant de contribuer à cette vaste entreprise dans leur domaine de spécialité, mais aussi d'apporter leur expérience sur les « publics » auxquels ils ont affaire : les généalogistes ont des besoins spécifiques ; les enseignants chercheurs savent les termes sur lesquels les étudiants vont buter ; les archivistes connaissent les différentes catégories de chercheurs qui viennent consulter ces documents.

La complémentarité des compétences des membres de la commission sera mobilisatrice

- Il faudra par ailleurs trouver *une maison d'édition et des financements*

M<sup>e</sup> Moreau remercie C. Lecomte pour son intervention. Il se déclare enthousiaste sur le projet présenté, mais souligne le travail considérable qu'il va demander ; puis il organise un tour de table pour recueillir les réactions des membres de la commission. Ceux-ci manifestent leur grand intérêt pour une telle entreprise, tout en mesurant la lourdeur de la tâche.

Une grande aide, mais un gros travail (G. Etienne) ; très utile usuel qui répond aux attentes de tous ceux qui consultent les minutes notariales (L. Skorpa) ; intéressant (S. Beauvalet) ; projet enthousiasmant (M<sup>e</sup> Pellan) ; un travail d'utilité publique (A. Mérot) ; un projet qui ne peut qu'emporter l'adhésion (P. Even). J.P. Poisson est également favorable et accepte d'apporter son concours.

En se référant à ses premières expériences de recherche, M. Acerra se souvient des questions qu'elle s'est posées ; J. Morichon considère qu'il s'agit d'une œuvre indispensable, car les généalogistes éprouvent une appréhension à aborder les actes notariés qui sont pourtant pour eux un passage obligé ; il propose d'associer la commission formation de la Fédération française de généalogie à ces travaux.

Cl. F. Hollard remarque que le souci de disposer d'un tel outil se répand et signale que le professeur Gabriel Audisio (Univ. d'Aix-en-Provence) travaille sur les types d'actes.

### *Forme et contenus*

Mais la plupart des intervenants estime qu'il faut fixer des limites à l'entreprise en précisant le choix des termes à traiter.

C.-F. Hollard, impressionnée par l'ampleur du vocabulaire en raison de l'importance du vocabulaire thématique, suggère de s'en tenir à ce qui concerne spécifiquement le notariat. Ce point de vue est notamment soutenu par :

- M. Acerra : « Ce qui manque aux usagers des archives notariales, c'est le vocabulaire technique des notaires ».
- E. Hamon qui manifeste son appréhension quant à la masse des termes. L'attente des universitaires et des étudiants concerne la diplomatique et les termes des notaires ; pour les termes techniques, le sujet est inépuisable. Si nous avons une connaissance relativement bonne des termes techniques, nous sommes en revanche désarmés pour la typologie des actes, les formulaires, la diplomatique en général. Il faut donc sélectionner ce qui relève de la rhétorique et de la diplomatique des notaires.
- S. Beauvalet : Il faut savoir se fixer des limites et ne pas tout mettre dans le glossaire. Pour l'histoire sociale par exemple, on dispose déjà d'instruments de travail.
- M. Ollion : Sur le thématique, il est impossible de viser l'exhaustivité.

Sur les termes à traiter, il est proposé de préciser la terminologie régionale et de s'attacher au vocabulaire des ouvrages de la pratique, propres aux provinces (G. Cuer, M<sup>e</sup> Pellan) ; de donner des référents sociaux, ex.: paysan, laboureur, ménager (S. Chassagne).

En matière de diplomatique notariale, il serait souhaitable de fournir des explications sur la construction des actes pour des publics un peu avertis (M<sup>e</sup> Pellan).

En ce qui concerne la forme du glossaire, la préférence va à un volume unique (M<sup>e</sup> Moreau, G. Etienne qui souligne qu'il existe des zones frontières entre droit écrit et droit coutumier).

Pour un outil qui sera utilisé par des types de chercheurs différents, il convient de trouver un moyen terme « entre trop et trop peu », jouer sur la longueur des articles, en en développant certains ( par exemple consacrer un gros article aux coutumes) et rester plus succinct pour d'autres (M. Acerra) ; rédiger des définitions courtes, en raison du nombre important des entrées et prévoir des renvois sur d'autres ouvrages et articles plus détaillés en faisant un choix précis de références bibliographiques (M. Ollion).

### *Méthode de travail*

Les échanges portent ensuite sur la définition d'une méthode de travail : identification des types d'actes et des mots qui reviennent dans les actes, puis regroupement des entrées génériques.

Pour effectuer la collecte des entrées qui, au départ, devra être large, les sources suivantes pourraient être utilisées : les recueils anciens qui font référence (P. Even), les répertoires des notaires des différentes régions (S. Chassagne), les bases ARNO du Minutier central (F. Mosser), le thesaurus utilisé par la profession notariale (M.-L. Queindec), les enquêtes informatiques (M. Acerra).

Est aussi soulignée la nécessité de désigner un ou deux maîtres d'œuvre, meneurs de jeu qui auront la charge d'orienter les recherches de chacun et d'effectuer le regroupement des travaux produits (M.-L. Queinnec, A. Mérot, C. Langé), un comité rédactionnel, ainsi qu'un lieu de collecte des ressources (M. Acerra).

Ce travail sera nécessairement évolutif - ne pas hésiter à diffuser quelque chose d'inachevé (M<sup>e</sup> Corpechot) -, mais doit viser un bon niveau scientifique dès le premier jet (M<sup>e</sup> Moreau).

### *Réalisation*

P. Even indique que, s'il en était besoin, ce glossaire pourrait être édité par la direction des Archives de France.

Constatant que, sous réserve de certains points de méthodologie, l'accord est unanime pour se lancer dans un projet auquel tous les membres de la commission sont prêts à participer, le président propose de mettre en place un dispositif qui permette de progresser avant la prochaine réunion.

- Catherine Lecomte accepte de piloter le projet avec le concours de Michel Ollion.
- Les membres de la commission sont invités à adresser à Michel Ollion, avant la fin du mois de mai, par courrier ou via une boîte aux lettres électronique qui sera spécialement créée pour cet usage, quelques termes – entre 5 et 10 - (terminologie notariale et types d'actes) – en prenant si possible en compte des spécificités régionales.
- Ces exemples types seront transmis aux membres de la commission et feront l'objet d'un échange lors de la prochaine réunion. Leur examen et leur classification aura pour objectif de dégager une méthode de travail.

### *Elaboration d'une grille de saisie des actes notariés*

M<sup>e</sup> Pellan, Michel Ollion et Etienne Hamon ont entrepris d'élaborer un projet de grille de saisie d'actes notariés aisément utilisable par tous les chercheurs. Le but de ce travail est, notamment, de fournir un outil aux chercheurs, généalogistes ou universitaires, qui accepteraient de mettre à disposition de tous, dans une base nationale, leurs dépouillements d'actes.

Pour que cette base reste homogène, malgré la diversité de ceux qui l'alimenteront, la grille de saisie proposée devra être assez directive et structurée. Un informaticien qui travaille avec le cercle généalogique du Finistère a été sollicité pour construire une application "prototype" permettant de tester cette grille.

Ce projet sera présenté lors d'une réunion ultérieure de la commission.

### *Elaboration, et diffusion sur internet, d'une base nationale des notaires*

Le prototype du projet, élaboré par le Minutier central pour les notaires de Paris du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours et qui avait été présenté à la commission en novembre dernier, est prêt et devrait être bientôt accessible, dans un premier temps pour les lecteurs des Archives nationales, puis sur internet. Quand il sera effectivement opérationnel, on pourra étudier, en concertation avec la direction des Archives de France, les possibilités d'extension au niveau national.

## Thème : Valorisation et grand public

### *Réflexion sur les publications susceptibles de faire connaître l'histoire et les archives notariales à un plus large public – Accueil de Jean-Pierre Guéno de Radio-France*

Après avoir remercié Jean-Pierre Guéno de consacrer une part de son temps à cette rencontre et M<sup>e</sup> Reynis de l'avoir suscitée, M<sup>e</sup> Moreau présente la commission des archives notariales à notre hôte et fait état du souhait de celle-ci de favoriser des publications ayant pour objet de faire connaître ces archives.

Puis M<sup>e</sup> Reynis présente Jean-Pierre Guéno. Elève de l'école normale supérieure, celui-ci a été directeur de la communication de la Bibliothèque nationale quand Emmanuel Le Roy-Ladurie en était le président. On lui doit, dans cette fonction, la collection « Les plus beaux manuscrits de la poésie française ». Il est actuellement directeur des co-éditions de Radio-France. Il a édité « Paroles de poilus », « Paroles de détenus », « Paroles d'étoiles » (les enfants cachés d'origine juive).

J.P. Guéno s'est fixé pour but de laisser des traces dans un monde éphémère : quand il travaillait à la BN, il a été à l'origine de la collection « Mémoire de l'encre » (éd. Robert Laffont) où étaient publiés des manuscrits de poètes, de dramaturges ou de romanciers, témoins de l'histoire. A Radio-France, il veut donner la parole aux auditeurs et organise de grandes opérations annuelles qui livrent des témoignages au grand public. Ce propos peut rencontrer les souhaits de la commission car, quoiqu'il arrive aux gens, il y a forcément un moment où ils passent devant un notaire. Pour conclure son propos, J.-P. Guéno demande aux membres de la commission : « De quoi rêvez-vous ? »

A travers les réponses, se manifeste le désir de révéler au public tout ce que peuvent porter les archives notariales :

- *faire connaître les actes, leur diversité* : dans les actes anciens, on trouve des trésors historiques et des actes du quotidien (M<sup>e</sup> Reynis) ; actes parisiens et actes provinciaux (M<sup>e</sup> Moreau) ; *leur beauté* : mettre en valeur les signatures des notaires comme des œuvres d'art (M.-F. Limon-Bonnet) ; de beaux types d'actes : l'inventaire après décès (M<sup>e</sup> Pellan), les devis et marchés, avec les plans et dessins qui les accompagnent (C. Lecomte, Me Corpechot) ; *leur intérêt* : encore énormément de choses à découvrir (C.-F. Hollard) ; G. Cuer cite l'exemple de Jacqueline Ursch, directrice des Archives des Alpes-de-Haute-Provence, qui « met en théâtre » les documents historiques, dont des actes notariés.

*Faire connaître le notaire par ses archives* : valoriser les archives ; valoriser le notariat (M<sup>e</sup> Reynis) ; faire comprendre au public la nécessité des archives, de leur conservation par une institution spécialisée et l'utilité des notaires (M<sup>e</sup> Moreau) ; faire mieux connaître la manière dont les actes ont été établis, c'est-à-dire faire connaître le notaire, sa façon de travailler, sa vie familiale ; trouver le moyen de recueillir des témoignages sur les notaires des années 50 dont les modes de vie renvoyaient au XIX<sup>e</sup> siècle (J.-P. Poisson).

*Faire parler les oubliés de l'histoire* : le notaire est le porte parole des silencieux de l'histoire ; grâce aux notaires, nous découvrons la vie au quotidien ; en creux, les oubliés de l'histoire ; à travers un vecteur officiel, le visage de personnes dont on ne saurait rien, par exemple les femmes qui n'apparaissent que comme épouses dans les actes notariés (M. Acerra).



Sur la base de ces réactions et de ses propres réflexions, J.-P. Guéno avance quatre orientations. Leur réalisation nécessiterait une préparation plus ou moins longue :

*- Un projet généraliste*

Faire découvrir aux gens les trésors des archives notariales dans toute leur diversité, afin de donner l'envie d'aller plus loin dans cette découverte du monde notarial. Un tel ouvrage nécessite un travail d'investigation et l'association de plusieurs sensibilités. Sa préparation pourrait demander un an.

*- Un dictionnaire des signatures des hommes et femmes célèbres*

Réaliser une véritable base de données, en utilisant les actes notariés comme une introduction à l'histoire.

Les éditions du Cherche-Midi et France-info ont manifesté leur intérêt pour un tel projet, qui pourrait être mis sur pied assez rapidement.

*- Le thème du testament*

A intégrer dans le thème des derniers écrits (testaments, dernières lettres). Prévoir également un an de préparation.

*- les actes notariés, porte parole des silencieux de l'histoire*

Il s'agit d'un travail en profondeur qui pourrait déboucher d'abord sur un ouvrage scientifique, puis sur un ouvrage grand public. Il faudra deux ou trois ans pour le mener à bien.

Enfin, quels que soient les sujets choisis, il faut, d'une part qu'ils soient le plus ouverts possible, d'autre part qu'ils fassent vibrer l'âme des gens et s'adressent à leur sensibilité (« aller chercher des sujets où l'âme des témoins se met à vibrer car ils frôlent le gouffre ») ; cela implique une autre approche que celle des travaux historiques classiques.

J.-P. Guéno conseille d'avoir deux fers au feu :

- un ouvrage qui puisse avoir une diffusion de plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires : ce serait le dictionnaire des signatures ;
- un beau livre, qui nécessite la mise en place d'un groupe de préparation composé de spécialistes et de « candides ».

M<sup>e</sup> Reynis observe que, a contrario de la démarche de Radio-France, la matière des publications ne viendra pas directement du public, mais devra avoir des spécialistes pour médiateurs.

M<sup>e</sup> Moreau remercie J.-P. Guéno et propose de rester en contact avec lui par l'intermédiaire de M<sup>e</sup> Reynis.

***Autres projets concernant la valorisation des archives notariales***

Pressé par le temps, M<sup>e</sup> Corpechot n'a pu aborder que brièvement les projets concernant la valorisation des archives notariales. Pour compléter son intervention, on trouvera en annexe un compte rendu de la réunion du 27 février qui a rassemblé quelques membres du groupe « Valorisation et grand public »

## Mention dans l'Annuaire officiel du notariat des adresses des services d'archives conservant des archives notariales

M<sup>e</sup> Corpechot a obtenu de faire figurer gratuitement dans l'édition 2003 de l'*Annuaire officiel du notariat* les adresses des services d'archives conservant des archives notariales.

Il signale, à cette occasion, que, dans sa prochaine édition, le *Guide de la retraite active* dont il est l'un des responsables, consacrera plusieurs articles aux archives. Il s'est assuré, pour ce faire, le concours de F. Mosser.

## La réalisation d'un film

M<sup>e</sup> Corpechot indique également que le groupe de travail « Valorisation » propose d'étudier la possibilité de réaliser, avec le concours de Me François Millier, auteur d'une thèse sur le notaire au cinéma, un film video qui pourrait accompagner des conférences de sensibilisation aux archives notariales.

## **Thème : Archives électroniques**

M<sup>e</sup> Mathias présente l'état des travaux de la commission, présidée par le professeur Huet, chargée de préparer le décret d'application sur la dématérialisation des actes et la signature électronique. Cette commission n'a pas encore achevé ses travaux ; un premier jet du texte va être transmis aux professions concernées.

## **Présentation des projets réalisés pour célébrer le bicentenaire de la loi de ventôse**

### ***Ouvrage « Destin d'une loi » et jeton notarial***

Le président a remis aux membres de la commission l'ouvrage et le jeton édités pour la célébration du bicentenaire de la loi de ventôse

### ***Projets mis en œuvre par des services d'archives départementales***

#### Projet des Archives départementales du Jura

G. Cuer, directeur des Archives départementales du Jura, présente le projet qu'il a suscité dans ce département (voir détail en annexe).

M<sup>e</sup> Moreau propose d'accorder le patronage de la commission des archives notariales à cette journée et souhaite que celle-ci et *Le Gnomon* y soient représentés.

## Manifestations organisées dans d'autres services d'Archives départementales

F. Mosser présente succinctement ces manifestations, à partir des informations recueillies sur le site internet de la délégation aux célébrations nationales et de celles reçues par le Minutier central, mais sans doute cet état n'est-il pas complet.

*Alpes-de-Haute-Provence* : Tout une série de manifestations sous le titre « 700 ans de minutes pour l'éternité » (voir détail en annexe).

Les Archives départementales célèbrent en même temps le 700ème anniversaire du plus ancien registre conservé !

*Aveyron* : Une exposition.

*Charente-Maritime* : Une conférence de M<sup>e</sup> Alain Moreau.

*Gironde* : En partenariat avec le Conseil régional des notaires de Bordeaux et d'Aquitaine, réalisation d'un cédérom historique sur le notariat bordelais, qui sera diffusé en mai prochain.

Les responsables de ce projet pourraient être invités à venir le présenter devant notre commission.

*Lozère* (dont le président du Conseil régional est notaire et membre de notre commission) : Une exposition sur le notariat en Gévaudan (octobre 2003 à janvier 2004).

*Morbihan* : Une exposition.

Achèvement du transfert des répertoires de notaires sur une base de données et présentation de cet outil aux notaires du département.

### **Projet de colloque « Notaires et sociétés en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine »**

On trouvera, en annexe, une information sur ce colloque que J.-P. Poisson n'a pu présenter en séance, faute de temps.

### **Questions diverses**

#### ***La revendication des actes notariés proposés à la vente***

Des questions de M<sup>e</sup> Pellan (sur le comportement à avoir quand on trouve des minutes notariales dans une salle des ventes) et de G. Etienne (interrogée par un marchand d'autographes qui souhaitait savoir comment reconnaître ce qui est archives privées et archives publiques) a permis à P. Even, représentant de la direction des Archives de France, de donner une information sur la politique actuellement mise en œuvre.

Depuis trois à quatre mois, la direction des Archives conduit une politique volontariste de revendication des archives publiques, en particulier les minutes notariales, qui apparaissent sur le marché (ventes aux enchères et catalogues de libraires). Elle travaille en concertation avec l'OCBC (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels) et a créé, à cette fin, un *observatoire des revendications* qui permet de recenser toutes les revendications qu'elle a effectuées ou abandonnées.

Une instruction est en préparation pour préciser la doctrine officielle en matière de revendication ; ce texte n'est pas facile à élaborer, notamment en ce qui concerne les documents vendus en dehors du territoire national pour lesquels il faut agir avec l'aide d'Interpol.

La DAF a aussi engagé une coopération active avec le SLAM (Syndicat national de la librairie ancienne et moderne), qui regroupe l'ensemble des grands marchands d'autographes : alimentation de la base de données du SLAM sur les documents volés ; organisation d'une campagne de sensibilisation des vendeurs, en rappelant la législation aux adhérents du SLAM. Pour cette campagne, le concours d'un notaire, qui viendrait présenter ce que l'on peut vendre et ne pas vendre, constituerait une aide précieuse en apportant le poids institutionnel de la profession.

Après avoir observé qu'une des difficultés de cette politique est d'éviter que ne se crée un marché souterrain, le président propose d'approfondir cette question en l'inscrivant à un prochain ordre du jour de la commission : exposé des représentants de la DAF et examen des instructions en cours d'élaboration.

### ***Remboursement des frais de déplacement***

M<sup>e</sup> Moreau indique qu'il a écrit à Mme de Boisdeffre pour appeler son attention sur cette question. Les représentants de la direction des Archives de France confirment qu'un dispositif permettant de répondre aux demandes de remboursement de ces frais a été mis en place pour 2003.